

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00312

**SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ETIENNE METROPOLE -
EXERCICE 2021 - COMPLEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021003120

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - EXERCICE 2021 - COMPLEMENT

Pour mémoire, le transfert partiel de la compétence Tourisme du Département de la Loire à Saint-Etienne Métropole effectif au 1^{er} juillet 2020 s'est notamment traduit par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'Agence départementale de Développement Touristique (ADT) et la Métropole. En effet, le Département de la Loire a transféré à Saint-Etienne Métropole les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'ADT, son opérateur. A ce titre, le transfert des charges inhérentes à l'intervention de l'ADT a été fixé à un montant de 521 166 €.

Cette organisation a ainsi créé un nouvel opérateur de Saint-Etienne Métropole en complément de son Office de Tourisme.

La première année de mise en œuvre de la convention a permis de constater que l'ADT n'était pas en capacité de répondre pleinement d'un point de vue opérationnel aux exigences de Saint-Etienne Métropole par manque d'expérience notamment dans le domaine du tourisme d'affaires, de la gestion de sites et du tourisme urbain.

Sur la base de ce constat formalisé et partagé avec le Département de la Loire, il a été décidé de repenser le mode d'organisation pour l'avenir, et ce, afin de conserver une efficacité et une réactivité dans un souci d'optimisation de la dépense publique

Il a été ainsi envisagé de renouveler la convention avec l'ADT pour le deuxième semestre 2021 sur un périmètre d'actions réduit impliquant une baisse de la subvention de fonctionnement versée par Saint-Etienne Métropole.

Par conséquent, cette nouvelle organisation renforce le rôle et l'intervention de l'Office de tourisme de Saint-Etienne Métropole dans la politique touristique métropolitaine. Celui-ci doit ainsi supporter de nouvelles charges en compensation des missions qui ne sont plus assurées par l'ADT notamment en matière de :

- développement du tourisme d'affaires, particulièrement sur le volet du démarchage commercial pour décrocher la tenue de Congrès d'envergure et générant des nuitées sur le territoire,
- structuration et de promotion du tourisme urbain, en poursuivant et en développant la dynamique collective Saint-Etienne Hors Cadre,
- valorisation des grands événements ayant lieu sur le territoire (Biennale Design, Coupe du monde de Rugby, Tour de France, JO 2024...).

Afin de doter l'Office de tourisme métropolitain de moyens lui permettant d'assurer le plan de charge consécutif à la nouvelle organisation fixée avec l'ADT, il convient de lui attribuer en 2021 une subvention complémentaire à celle votée au budget primitif de 180 000 €. En année pleine, 375 000 € seront versés en complément de la subvention de fonctionnement attribuée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole liée à la prise en charge d'actions initialement assurées par l'Agence départementale de Développement Touristique, soit 180 000 € sur l'exercice 2021,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Tourisme – OFFTO-TOUR de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU